



MUNICIPALITE

**RAPPORT-PREAVIS N° 05/2019
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Réponse au postulat de M. Daniel Beaux
« Un parc d'ébats qui fait débat »**

Séance de la commission

Date	Lundi 4 février 2019 – 18h00
Lieu	Hôtel de Ville – Salle N° 3

Vevey, le 21 janvier 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En date du 10 mars 2016, Monsieur Daniel Beaux a déposé au nom du groupe socialiste Veveysan, une motion qui a finalement été transformée et acceptée comme postulat intitulé « Un parc d'ébats qui fait débat ».

Dans sa séance du 17 mars 2016, la Municipalité a transmis ce postulat à la Direction des espaces publics pour étude et rapport afin de préparer, en collaboration avec la Direction de l'Architecture et des Infrastructures et la Direction de l'Urbanisme, une réponse destinée au Conseil communal.

Contexte

Pour rappel, le postulat indique qu'afin de contenter aussi bien les riverains du parc d'ébat pour chiens que les utilisateurs dudit parc, il est demandé à la Municipalité de présenter un projet qui permettra :

1. d'aménager une haie végétalisée à l'intérieur du parc d'ébats ;
2. de veiller à ce que la hauteur de la haie soit suffisante pour servir de paroi phonique ;
3. de revoir l'emplacement des bancs pour permettre l'installation de cette haie ;
4. de faire retirer la zone caillouteuse du parc d'ébats qui est dangereuse pour les pattes des chiens ;
5. de prévoir un abreuvoir/fontaine en se servant du circuit d'alimentation d'eau passant sous le parc.

Pour rappel

Au moment de la réception du postulat en mars 2016, la Municipalité n'avait pas encore déposé la « demande de crédit d'étude pour la valorisation du Jardin Doret », préavis N° 11/2017.

A la suite de la séance de la commission ad-hoc du 1^{er} juin 2017 chargée d'étudier ce préavis, la Municipalité a finalement décidé de retirer le préavis N° 11/2017 sur la « demande de crédit d'étude pour la valorisation du Jardin Doret » lors de la séance du Conseil communal du 22 juin 2017. L'opportunité étant, en tenant compte des suggestions et remarques, de revenir devant le Conseil avec un projet plus en adéquation avec les attentes formulées.

Réponse au postulat

1. *d'aménager une haie végétalisée à l'intérieur du parc d'ébats*
2. *de veiller à ce que la hauteur de la haie soit suffisante pour servir de paroi phonique*

De manière générale, les végétaux ne réduisent pas les nuisances sonores, ils transforment souvent la forme du bruit, sans pour autant diminuer le nombre de décibels. Une haie ne suffira malheureusement pas à résoudre le problème. Pour être significativement réduit, le bruit doit en effet être répercuté, réfléchi, renvoyé ou absorbé. Ce qu'aucune haie, même densément plantée ou de 3 mètres d'épaisseur, n'est capable de faire.

Toutefois, afin de réduire les nuisances nocturnes dues au bruit, la Direction des espaces publics a conçu, réalisé et installé des panneaux aux deux entrées du parc indiquant aux usagers le respect du voisinage entre 22h00 et 06h00. De plus, il a été demandé à Association Sécurité Riviera (ASR) d'augmenter la fréquence des rondes. Ces deux actions devant permettre de réduire sensiblement l'utilisation du parc la nuit et de facto diminuer les nuisances.

3. *de revoir l'emplacement des bancs pour permettre l'installation de cette haie*

La haie n'étant pas envisagée comme solution idéale, les bancs peuvent donc rester à leur emplacement actuel permettant aux usagers de surveiller les chiens qui gambadent.

4. *de faire retirer la zone caillouteuse du parc d'ébats qui est dangereuse pour les pattes des chiens*

La zone caillouteuse a été retirée en 2016 et remplacée par une zone de copeaux de bois permettant une amélioration de l'activité biologique du sol.

5. *de prévoir un abreuvoir/fontaine en se servant du circuit d'alimentation d'eau passant sous le parc*

La Direction des espaces publics en collaboration avec la Direction de l'Architecture et des Infrastructures et la Direction de l'Urbanisme étudie la possibilité de déplacer ce parc à chiens dans une zone plus adéquate. Des réflexions sont en cours mais ne permettent pas en l'état actuel des choses de déplacer ce parc à chien dans un futur immédiat. De ce fait, une fontaine pouvant servir d'abreuvoir pour les chiens n'est pas envisageable à cause des frais qu'un tel aménagement engendrerait.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport-préavis N° 05/2019 du 21 janvier 2019, concernant la réponse au postulat de M. Daniel Beaux « Un parc d'ébats qui fait débat »

d é c i d e

d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Daniel Beaux « Un parc d'ébats qui fait débat ».

Au nom de la Municipalité
la Syndique le Secrétaire



Elina Leimgruber Grégoire Halter

Municipal-délégué : M. Michel Renaud

Parti socialiste Veveysan
Case postale 855
1800 Vevey

Tél : 079 832 69 01
Info@ps-vevey.ch
www.ps-vevey.ch



Parti socialiste
veveysan

Vevey, le 10 mars 2016

Motion : Un parc d'ébats qui fait débat



Monsieur le Président,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Un être humain a différentes façons de s'exprimer : il parle, il crie, il rit, il pleure; et cela plus ou moins fort selon les circonstances. Mais je ne vais rien vous apprendre, un chien, lui, n'a qu'une seule façon de s'exprimer, c'est l'aboiement et là aussi, l'intensité varie selon les circonstances.

Dans les deux cas, lorsque ces bruits se produisent au Parc Doret, cela devient une gêne pour les riverains du parc. Tout comme on peut difficilement empêcher un enfant de se comporter comme un enfant, on peut difficilement empêcher un chien de se comporter comme un chien.

Pour moi le chien, les distractions et les appels au jeu sont constants : des gens courent en dehors du parc d'ébats, des enfants passent en riant, d'autres chiens passent et ne rentrent pas pour jouer avec moi, il y a plein de copains à l'intérieur qui aboient pour me faire comprendre qu'ils veulent jouer avec moi, alors du coup, moi aussi j'aboie.

Mon maître est conscient de la gêne que j'occasionne et il me gronde en faisant plus de bruit que moi quand j'aboie. Difficile à comprendre ces humains, aussi, après quelques minutes, je recommence à me comporter comme un chien.

Il faut le reconnaître, les riverains du Parc Doret ont la vie dure de vivre à côté de ce qui pourrait être un havre de silence et de paix, mais voilà, ce parc est un parc d'ébats aussi bien pour les humains que pour les chiens. On peut dès lors comprendre que les riverains soient exaspérés que rien ne soit fait pour qu'ils puissent avoir ce à quoi ils aspirent : un minimum de tranquillité dans leur voisinage.

Dans cette optique, et afin de contenter aussi bien les riverains du parc d'ébats pour chien et les utilisateurs dudit parc, je demande à la municipalité de présenter un projet qui permettra :

- d'aménager une haie végétalisée à l'intérieur du parc d'ébats
- de veiller à ce que la hauteur de la haie soit suffisante pour servir de paroi sonore
- de revoir l'emplacement des bancs pour permettre l'installation de cette haie
- de faire retirer la zone caillouteuse du parc d'ébats qui est dangereuse pour les pattes des chiens
- de prévoir un abreuvoir/fontaine en se servant du circuit d'alimentation d'eau passant sous le parc.

Je souhaite que cette motion soit directement renvoyée en municipalité pour étude.

Au nom du parti socialiste,
Daniel Beaux